

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 18 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi dix-huit mars à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du cinq mars deux mil vingt-cinq.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, François HINDRÉ, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Henri FLAGEUL, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Martine POULAILLON, Roselyne ROCABOY, Marcel PICHOT, Bruno LE BESCAUT, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Philippe PRESSE, Gwénaëlle KERVELLA, Evelyne BOSCHER, Daniel COGUIC, Odile LE STRAT, Henri DUROS, Nadine OLLITRAULT, Joël FERRON, Joël HUBY, Éric ROBIN, Isabelle GORÉ-CHAPEL, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Marie-Thérèse PITHON, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Patrick RAULT, Yvon LE JAN, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Claudine BROSSARD, Alain GUILLAUME, Nicole LE COUÉDIC, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Michel ROUVRAIS, Brigitte JEGLOT ;

Excusé(e)s : Mickaël DABET (pouvoir à Yohann HERVO), Monique LE CLÉZIO, Olivier RIVALLAN (pouvoir à Dominique VIEL), Sylvie ROCABOY (pouvoir à Martine POULAILLON), Michel ULMER (pouvoir à Roselyne ROCABOY), Jean-Michel SCOUARNEC (pouvoir à Henri DUROS), Isabelle LE BRIS (pouvoir à Joël HUBY), Elisabeth POINEUF (pouvoir à Chantal NÉVO), Aurélie HERVÉ (pouvoir à Yvon LE JAN), Sébastien QUINIO (pouvoir à Annie ROBERT), Georges LE FRANC (pouvoir à Xavier HAMON), Pierre PICHARD (pouvoir à Jean-Pierre LE BIHAN), Laurent BERTHO (pouvoir à Benoît LARVOR), Gérard MATHÉCADE (pouvoir à Brigitte JEGLOT), Guénaël CHOUPAUX (pouvoir à Olivier ALLAIN), Marie-Gwénola HOLLEBECQ ;

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Claude DELAHAYE, Romain BOUTRON, Benoît CONNAN, Christian LE RIGUIER ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

CC_2025_051 DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI SUR LA COMMUNE DE MERDRIGNAC

La communauté de communes est sollicitée par la maison de retraite du Bourgneuf à Merdrignac pour modifier le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) actuellement en vigueur. En effet, l'association du Bourgneuf a pour projet de réaliser une résidence autonomie comprenant :

- 20 appartements destinés à des personnes âgées autonomes
- 1 appartement de colocation (étudiants ou jeunes travailleurs)
- 1 logement de fonction

Aujourd'hui les discussions sont en cours quant au montage juridique et financier de l'opération. Après avoir étudié plusieurs scénarios d'implantation, le terrain identifié pour accueillir le projet correspond à une partie de la parcelle AC 344. Ce secteur est situé en zone agricole, non constructible au document d'urbanisme, et une modification du zonage est nécessaire.

Loudéac Communauté Bretagne Centre a choisi de s'appuyer sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme prévue aux articles L.300-6 et L.153-1 et suivants du code de l'urbanisme. Cette procédure doit permettre de réduire la zone agricole au bénéfice de la zone UC sur une surface de 2000 m².

Un examen conjoint du dossier par les personnes publiques associées (PPA) et la réalisation d'une enquête publique, devront être réalisés pour permettre de modifier le zonage de ce secteur. Il appartiendra au porteur de projet de motiver cette implantation au regard de la procédure ERC.



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

DÉCIDE

1. D'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Exercice :	72	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	48	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	14	
Pour :	62	Loudéac, le 18 mars 2025
Contre :	00	Le Président
Abstention :	00	Le secrétaire de séance

Acte certifié exécutoire par :
 - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 25 mars 2025